



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 28395

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés de bien des jeunes à choisir leurs différentes orientations scolaires, avant comme après leur baccalauréat. Un certain nombre de pédagogues pensent qu'une prise de conscience progressive de l'enfant, de ses talents et de sa personnalité, demeure la seule garantie d'une bonne évolution scolaire. Actuellement, de nombreux efforts sont faits pour présenter aux jeunes les différents débouchés, notamment à travers l'instauration de stages, mais on peut encore certainement progresser dans la réflexion qui leur est proposée. Dans ces conditions, il pourrait être envisagé de systématiser, dès la classe de troisième, pour tous les élèves, des modules de nature à faire réfléchir les élèves sur leurs souhaits et aspirations. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions et son analyse en la matière.

Texte de la réponse

L'orientation scolaire et professionnelle se construit sur plusieurs années tout au long de la scolarité. La loi 205-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit que l'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. En amont des choix d'orientation, le ministère de l'éducation nationale entend assurer aux jeunes et à leurs familles une information complète sur les métiers et les formations qui y conduisent. Les actions menées en classe de troisième (séquence d'observation en milieu professionnel, entretien personnalisé d'orientation conduit par les professeurs principaux et, enseignement optionnel de découverte professionnelle au collège), doivent permettre de soutenir l'ambition scolaire des élèves et d'ouvrir l'horizon des possibles, surtout pour ceux qui ont le plus besoin de l'appui de l'institution scolaire. Elles seront renforcées dès la rentrée 2008 par la mise en place d'un parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves, qui débutera dès la classe de cinquième et se poursuivra tout au long de leur scolarité. Ce parcours mis en place dans les établissements volontaires à la rentrée 2008 sera généralisé à la rentrée 2009. Il s'agit de proposer à tout élève des activités coordonnées dans une dynamique d'exploration du monde du travail et des métiers. Dans cette perspective, en classe de cinquième, l'accent sera mis sur l'exploration des secteurs d'activités et des métiers (visites, interviews de professionnels, enquêtes, etc.). En classe de quatrième, une journée dans un établissement scolaire (lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, établissement relevant d'un autre ministère, un CFA, etc.) sera organisée, favorisant la découverte des différentes voies de formation. En classe de troisième, les séquences d'observation en milieu professionnel et les activités liées aux métiers et aux formations (salons, séances d'information, etc.) contribuent à la dynamique du parcours et renforcent la connaissance concrète des métiers et des formations. Un entretien personnalisé d'orientation permet à chaque élève de faire le point sur son projet, de connaître plus précisément les voies d'orientation et les démarches à suivre. L'option de découverte professionnelle qui est une composante de ce parcours est désormais proposée dans tous les collèges aux élèves qui souhaitent approfondir cette connaissance des secteurs d'activité. Le parcours de découverte des métiers et des formations se poursuit de manière continue tout au long de la scolarité au lycée.

Ainsi, tout élève de classe de première bénéficie d'un entretien personnalisé d'orientation ainsi que d'une journée dans un établissement d'enseignement supérieur. L'accompagnement des élèves au lycée pour la préparation du baccalauréat et de l'orientation post-bac est renforcée avec l'instauration d'un conseil de classe de terminale consacré à l'orientation dans le cadre de la mise en oeuvre de la procédure d'orientation active (circulaire du 22 janvier 2008) qui développe l'articulation lycée-enseignement supérieur. Il s'accompagne d'un entretien personnalisé d'orientation permettant à l'élève d'être accompagné dans sa réflexion et ses démarches notamment dans le cadre des procédures d'admission post-bac dans le cadre de l'orientation active et du dossier unique. Ces nouvelles mesures ont pour objectif de donner cohérence et continuité au parcours personnel et scolaire de l'élève, de mieux lui faire connaître les formations, les secteurs d'activités et les métiers afin qu'il fasse ses choix en connaissance de cause et prépare au mieux sa poursuite d'études et son insertion professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28395

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6482

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8837